

Construction d'une directive européenne sur la surveillance des sols : un processus rigoureusement séquencé, porteur d'espoir ?

BAPTISTE **PLIQUET**

MOTS-CLÉS : SOLS, EUROPE, POLITIQUE, INFLUENCE, DIRECTIVE

Indépendamment du contexte agricole explosif du début d'année 2024, l'agenda politique européen offre l'occasion inédite d'entériner la ressource « sol » dans la loi.

Une directive-cadre européenne existe depuis le 27 septembre 1996 pour la qualité de l'air et une autre depuis le 23 octobre 2000 pour la qualité de l'eau. Le sol en était jusqu'alors dépourvu. Mais prenons du recul sur l'enjeu, sans protection des sols, comment les initiatives précédentes et suivantes développées dans ces Actes pourraient-elles exister ? À présent, intéressons-nous à la construction du texte sur la surveillance des sols. Comment s'établissent les relations et les postures défendues au centre des institutions ?

CONTEXTE ET ENJEUX

Manifestations généralisées

« Après avoir mené des opérations escarot qui ont perturbé la circulation sur la rocade toulousaine et l'autoroute A 64 et A 62, hier, mardi 16 janvier 2024, les agriculteurs préparent une nouvelle mobilisation » (Léché, 2024).

Pour le grand public, le contexte agricole mouvementé que nous avons vécu au cours du premier trimestre 2024 est parti du Sud-Ouest de la France. Pour les acteurs professionnels du milieu agricole, l'agacement et la colère couvent depuis de trop nombreuses années. Tout ce temps, de nombreux agriculteurs se sont mobilisés en France et en Europe pour dénoncer les hausses

des coûts de production et les revenus incertains, les normes parfois jugées trop lourdes et les conséquences de la guerre en Ukraine sur le secteur agricole.

Cette exaspération générale du secteur s'est manifestée dans l'ensemble des types d'agriculture de l'Union européenne (UE). Qu'ils soient éleveurs ou céréaliers, en agriculture biologique ou conventionnelle, au Sud ou au Nord de l'Europe, adhérent d'un collectif syndical ou non-syndiqué, les agriculteurs n'ont pas hésité à quitter momentanément leurs fermes pour faire bloc en veillant jour et nuit sur leurs blocages respectifs.

En France comme ailleurs, les revendications sur le revenu des agriculteurs et les polémiques environnementales — notamment sur les produits phytopharmaceutiques et la préservation de la biodiversité — ont rapidement cristallisé les débats. Pour calmer le mouvement agricole — soutenu par 91 % de l'opinion publique le 21 février 2024 (Graillot, 2024) —, les avancées politiques environnementales qui paraissaient acquises se sont vues inquiétées et renversées au moment des annonces du Premier ministre Gabriel Attal le 26 janvier 2024 sur le barrage situé à Carbone et lors la nouvelle prise de parole du Premier ministre Attal et des ministres Fesneau, Béchu et Lemaire à l'Hôtel de Matignon le 01 février 2024.

Durabilité des systèmes

Pourtant, des systèmes alimentaires durables, sains et inclusifs sont essentiels pour atteindre

les objectifs mondiaux de développement. La croissance structurée de l'agriculture est l'un des puissants leviers pour mettre fin à la pauvreté et à la famine tout en renforçant le partage de la valeur produite pour nourrir les 9,7 milliards de personnes que comptera la planète Terre en 2050 (Banque mondiale, 2023).

Au XXI^e siècle, l'agriculture moderne est marquée par une intensification significative de l'utilisation d'intrants de synthèse : engrais, semences, produits phytosanitaires. L'usage des pesticides au niveau mondial a augmenté de 1,7 à 2,7 millions de tonnes de produits vendus entre 1990 et 2018. Ces progrès chimiques ont permis d'augmenter les rendements agricoles, mais soulèvent également de nombreuses préoccupations sur l'avenir de la santé humaine et environnementale (Cirad, 2021).

Dans cette étude, nous tenterons d'interpréter la construction des législations à l'échelle de l'UE. Premièrement en rappelant l'histoire politique de cette initiative et les intérêts généraux que présente le sol. Ensuite en déchiffrant les alliances politiques au cœur des institutions européennes puis les jeux d'influence des acteurs professionnels capables de défendre des intérêts variables au sujet de la directive sur la surveillance des sols. Cette étude s'appuie sur dix entretiens réalisés avec des membres de la Commission européenne (CE), des assistants parlementaires de députés européens, des acteurs d'influence bruxellois et une journaliste politique.

L'HISTOIRE POLITIQUE

En avril 2002, la CE annonce pour la première fois son intention d'élaborer une stratégie pour la protection des sols. Une première proposition a été adoptée par la CE en 2006, mais a donné lieu à des discussions politiques houleuses au sein du Conseil de l'UE sous les présidences successives de l'UE. Aucun accord n'a pu être trouvé en raison de l'opposition d'une minorité de cinq États membres (France, Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, Pays-Bas). En conséquence, la CE a retiré sa proposition en 2014.

La directive étudiée dans le cadre de cette synthèse s'inscrit dans le « Pacte vert pour l'Europe » annoncé le 11 décembre 2019 (Figure 1), puis dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 présentée le 20 mai 2020

et dans la nouvelle stratégie de l'UE pour les sols à l'horizon 2030.

FIGURE 1. TENEUR DU PACTE VERT EUROPÉEN



(Source : Hoang, 2022)

Le « Pacte vert pour l'Europe », appelé aussi « European Green Deal » (GD) a été présenté par la CE lors du sommet mondial sur le climat en 2019 à Madrid. Ce plan fait suite aux alertes des scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat relevant que la hausse de la température moyenne mondiale devrait être contenue à 1,5 °C pour limiter au maximum les événements météorologiques extrêmes et réguliers. Le GD est un ensemble de politiques visant à appliquer les engagements pris par l'Union européenne et le monde entier : protocole de Kyoto en 1997 et accord de Paris en 2015.

Le 17 novembre 2021, la CE a publié la stratégie de l'UE pour les sols à l'horizon 2030, un document non législatif qui aborde la question de la santé des sols. Ce document présente le cadre et les actions volontaires ou juridiquement contraignantes que la CE entend entreprendre pour protéger, restaurer et utiliser durablement les sols européens. La stratégie traduit certains des objectifs du GD et s'intègre à une série de stratégies et de politiques déjà décidées par la CE : « de la ferme à la table » au plan d'action pour une ambition « zéro pollution », de la stratégie pour la biodiversité à la nouvelle politique agricole commune (PAC).

Le 05 juillet 2023, pour atteindre cet ambitieux mais nécessaire objectif, la CE a présenté une proposition de directive sur la surveillance des sols, établissant des mesures pour la surveillance et l'évaluation de la santé des sols, la gestion durable des sols et la gestion des sites contaminés.

LE SOL : UNE RESSOURCE VIVANTE FRAGILE

Le sol est la couche superficielle de l'écorce terrestre, formée par l'altération de la roche-mère sous l'action du climat et des organismes vivants. Le sol est une ressource non renouvelable qui ne se limite pas à une simple surface plane. C'est un volume vivant, actif et fragile qui s'étend de la surface de la terre jusqu'à la roche altérée et qui abrite et crée des fonctions vitales pour la planète et ses occupants. À l'interface avec les autres composants de l'environnement (biosphère, atmosphère, eaux et roches), le sol communique de façon continue avec ces derniers via l'échange de flux.

Chaque sol est caractérisé par sa texture (composition granulométrique en argile, limon et sable), sa structure (arrangement du volume de sol dans son espace), son stock de matière organique, son pH, sa composition chimique minérale, etc. Ces caractéristiques sont modifiables à des échelles de temps très variables. En France, l'épaisseur moyenne du sol est de l'ordre du mètre, alors qu'elle peut mesurer plusieurs dizaines de mètres en conditions tropicales. Les activités anthropiques impactent les générations futures. Il faut deux cents à plusieurs milliers d'années pour créer un centimètre de sol.

Un sol sain et fonctionnel s'observe de manière verticale. Lors de l'étude d'un profil de sol, plusieurs couches sont visibles à l'œil nu, ces différentes strates sont appelées « horizons ». Ces constructions de profils permettent de révéler des problématiques de sol (compaction, hydromorphie) et d'adapter les outils de mécanisation.

La capacité du sol à fournir des services pour l'homme et l'environnement est exprimée par la notion de fonctions du sol :

- fonction d'habitat: capacité du sol à accueillir la vie de manière pérenne, à conserver la diversité des écosystèmes et à préserver les espèces et leur diversité génétique ;
- fonction de régulation: capacité d'adaptation du sol à réguler les cycles de vie des substances et éléments. La nature ne supportant pas les excès ou les carences, le sol assume les fonctions de filtre, tampon et transformation ;
- fonction de production et source de matière première: capacité du sol à produire de la biomasse, telle que des denrées alimentaires et

fourragères, du bois ; capacité du sol à stocker des matières premières (hydrocarbures) ;

- fonction de support: capacité du sol à supporter des constructions et des déplacements.
- fonction d'archivage: capacité du sol à conserver des informations et détails de l'évolution naturelle et culturelle (fossiles, montagne, niveau de la mer, etc.).

Les caractéristiques d'un sol se déterminent par :

- sa couleur: noire pour les matières organiques, rouille pour les oxyhydroxydes de fer et de manganèse, blanc pour le calcaire ;
- sa texture: argiles, limons et sables, qui, associés aux matières organiques, ont des propriétés électrochimiques qui régulent le comportement du sol et le transfert des éléments dans la solution du sol ;
- sa structure: les particules de sables et limons constituent un squelette rigide et renforcent le comportement mécanique des sols.

La fertilité des sols est définie comme la capacité des sols à soutenir une importante productivité végétale tout en réduisant au maximum les actions correctives. En parallèle, pour la conservation des fonctions écologiques du sol, l'activité humaine doit savoir respecter ce patrimoine fertile. Un sol productif doit pouvoir maintenir une fertilité sur le long terme en préservant ses quatre sous-fertilités: physique, chimique, hydrique et biologique.

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Les institutions européennes étaient au nombre de trois à la création de l'UE. C'est le triangle institutionnel. Le Parlement européen (PE) et le Conseil de l'UE (autrement appelé Conseil des ministres) sont colégislateurs. La CE dispose du pouvoir exécutif et de l'initiative législative dans le cadre de la procédure législative ordinaire. En 1974 est apparu le Conseil européen (réunissant les chefs d'États et de gouvernements) qui obtient le statut de quatrième institution européenne avec le traité de Lisbonne en 2007.

La Commission européenne

L'objectif général de la directive proposée par la CE est de contribuer à relever les grands défis sociétaux que sont :

- réaliser la neutralité climatique et la résilience face au changement climatique ;
- inverser la perte de biodiversité et le respect des engagements internationaux en matière de biodiversité ;
- réduire la pollution à des niveaux qui ne soient plus considérés comme nocifs pour la santé humaine et l'environnement ;
- respecter les engagements internationaux concernant la neutralité en matière de dégradation des terres.

Son objectif spécifique est de mettre un terme à la dégradation des sols et de parvenir à des sols sains dans l'ensemble de l'UE d'ici à 2050, afin que les sols de l'UE soient en mesure de fournir différents services écosystémiques à une échelle suffisante pour répondre aux besoins environnementaux, sociétaux et économiques, et de réduire la pollution des sols à des niveaux qui ne soient plus considérés comme nocifs pour la santé humaine et l'environnement.

Ses objectifs opérationnels sont les suivants :

- établir des mesures visant à mettre un terme à la dégradation des sols et à régénérer leur santé ;
- établir un cadre efficace pour garantir l'application des règles, notamment en créant une obligation pour les États membres d'évaluer la santé des sols ainsi que des obligations en matière de rapports et de réexamen.

Les principaux indicateurs de performance prévus sont :

- le nombre de points de surveillance de la santé des sols ;
- la proportion du territoire de l'UE où les sols présentent un bon état de santé ;
- l'adoption de mesures de gestion durable des sols ;
- les mesures de régénération mises en place ;
- le nombre de sites potentiellement contaminés inscrits dans les registres nationaux créés à cet effet ;
- le nombre de sites potentiellement contaminés ayant fait l'objet d'une analyse ;
- le nombre de sites contaminés assainis ou correctement gérés.

Le Parlement européen

Une fois la proposition de directive déposée par la CE, les députés des sept principaux groupes parlementaires (plus les non-inscrits) au PE ont la capacité de tenter d'améliorer le texte par dépôt et vote d'amendement en commission (Figure 2). Lors des négociations parlementaires européennes, il est de coutume que les eurodéputés tombent d'accord sur des amendements de compromis.

Le PE comprend différents types de commissions :

- vingt commissions permanentes ;
- trois sous-commissions, liées à une commission permanente ;
- les commissions spéciales, créées pour une durée limitée d'au moins 12 mois ;
- les commissions d'enquêtes, créées pour une durée de 18 mois au maximum dans l'objectif de repérer les infractions ou mauvaises administrations possibles dans l'application du droit de l'Union européenne.

En début de mandat, les commissions du PE sont composées par rapport proportionnel au nombre de sièges dont les groupes politiques disposent dans l'hémicycle des 705 eurodéputés. Le nombre de participants s'étend de 25 à 88 députés titulaires. Un libre choix est laissé aux groupes politiques pour répartir ses députés dans les commissions en fonction de leurs spécialités et attitudes pour les sujets. Les commissions sont gouvernées par un président et des vice-présidents pour un mandat de deux ans et demi (soit une élection à mi-mandat du PE).

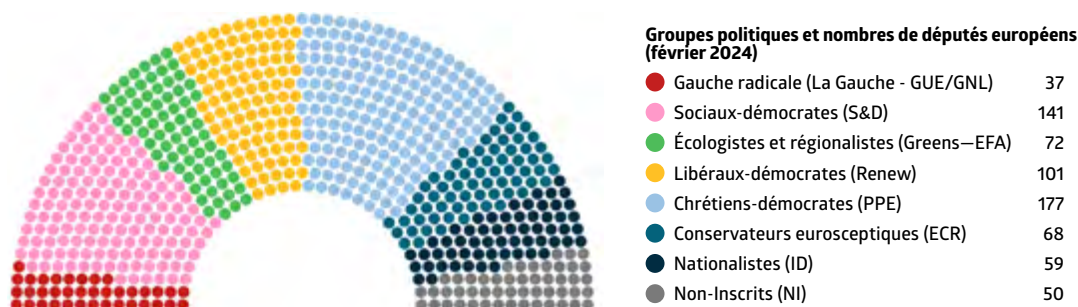
Dans cette étude, la proposition de directive est portée par la commission de l'agriculture et du développement rural AGRI pour avis et par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ENVI pour le fond.

Construire un texte législatif, par alliance ?

Commission AGRI

La commission de l'agriculture et du développement rural est composée de 48 membres titulaires et 43 membres suppléants. La composition des membres titulaires est la suivante :

- 3 eurodéputés GUE-NGL ;
- 9 eurodéputés S&D ;

FIGURE 2. COMPOSITION DE L'HÉMICYCLE DU PARLEMENT EUROPÉEN POUR LE MANDAT 2019-2024

(Source : Toute l'Europe, 2024)

- 5 eurodéputés Greens-EFA dont 1 Français ;
- 7 eurodéputés Renew dont 1 Français ;
- 13 eurodéputés PPE dont 1 Française ;
- 4 eurodéputés ECR ;
- 5 eurodéputés ID dont 1 Français ;
- 2 eurodéputés NI.

Réticences des conservateurs

Dans l'énumération des « considérants », qui motivent les articles du projet de la directive, le groupe PPE a déposé et obtenu des majorités pour faire adopter des amendements :

- ne voulant pas de mesures contraignantes et prétendant privilégier une concertation avec les acteurs des territoires (hétérogénéité des situations pédologiques dans l'UE) ;
- négligeant la biodiversité en supprimant les éléments y faisant référence (gestion durable des sols, établissement de districts) ;
- privilégiant les termes de systèmes « agroalimentaires » plutôt que « paysans » ;
- préférant un cadre législatif « flexible » plutôt que « solide ».

Lors d'une interview sur France info le 25 mars 2024 dernier, Céline Imart, syndicaliste à la FNSEA, porte-parole d'intercéréales et en deuxième position sur la liste les Républicains (LR), appartenant au groupe PPE pour les prochaines élections européennes, répond à la question « Combattrez-vous le Green Deal au prochain mandat ? », par « *absolument, en tout cas sur son volet agricole qui consiste à augmenter les importations, ce qui est une folie dans le contexte géostratégique extrêmement risqué, où laisser*

d'autres, la Russie, la Chine, produire notre alimentation est une folie¹ ».

La confusion est manifeste, souhaitons-nous produire en préservant les sols ou en agitant la peur du risque de perdre notre souveraineté alimentaire nationale aux dépens d'importations de puissances agricoles géostratégiques ?

Financement de la directive

Aucun nouveau fonds européen ne sera mis à disposition pour financer l'initiative. Un amendement de la commission AGRI (voté par l'ensemble des groupes) stipule que des ressources financières supplémentaires seront mises en place pour la période après 2027. Sixtine Dufay, assistante parlementaire de l'eurodéputée Anne Sander, explique que « *les financements ne doivent pas impacter les fonds de la PAC existants, quand nous avons des mesures nouvelles, il doit y avoir des moyens nouveaux* » (Dufay, 2024).

Résultat du scrutin AGRI

Lors de ces débats, les amendements de compromis ont majoritairement été votés par les groupes politiques GUE-NGL/S&D/Greens-EFA d'une part et par les groupes politiques Renew/PPE/ECR d'autre part.

En date du 13 février 2024, le vote final de la commission AGRI sur la proposition de directive a collecté 19 voix POUR et 16 voix CONTRE avec 4 ABST. Sans avoir trouvé une réelle direction collective dans cette commission saisie pour avis, le

1. https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/franceinfo/19-20-info/jt-19-20-info-lundi-25-mars-2024_6407050.html (27).

poids du vote influera très peu sur les arbitrages idéologiques que souhaitera faire la commission ENVI.

Commission ENVI

La commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire est composée de 87 membres titulaires et 83 membres suppléants. La composition des membres titulaires est la suivante :

- 6 eurodéputés GUE-NGL dont 1 Française ;
- 18 eurodéputés S&D ;
- 10 eurodéputés Greens-EFA dont 1 Française ;
- 12 eurodéputés Renew dont 2 Français ;
- 21 eurodéputés PPE dont 2 Français ;
- 8 eurodéputés ECR ;
- 8 eurodéputés ID dont 3 Français ;
- 4 eurodéputés NI.

Lexique renforcé

Dans l'article 3, la CE proposait vingt-six définitions de termes en lien avec le sujet de la surveillance des sols. La commission ENVI a perfectionné la liste et a ajouté six termes supplémentaires : statut écologique des sols avec cinq déclinaisons (élevé, bon, modéré, dégradé, extrêmement dégradé), fonctions écologiques des sols, biodiversité des sols, imperméabilisation des sols, etc. Cependant, Mirco Barbero, membre de la DG ENVI de la CE, partage une limite aux cinq statuts écologiques des sols, expliquant que « *la connaissance scientifique actuelle ne permettra pas d'établir cinq seuils par indicateur de mesure* » (Barbero, 2024).

Niveaux de surveillance des sols

Le rapporteur principal du texte, Martin Hojsík (Slovaquie, Renew), a proposé un nouveau système de surveillance des sols avec trois niveaux de complexité d'action (annexe I). Mais selon l'ambition des pouvoirs exécutifs nationaux, le semblant d'incitation de cette classification pourrait tendre vers l'absence de changements radicaux dans les pratiques.

Certification des sols en bonne santé

Dans sa version du 05 juillet 2023, la CE soumettait l'idée de créer un système de certification volontaire pour la santé des sols : en bonne ou en mauvaise santé. Dans la commission ENVI (tout comme en AGRI), l'amendement de suppression

a été voté par l'ensemble des groupes politiques lors du scrutin. L'assistant parlementaire de l'eurodéputé Jérémie Decerle (ancien président du syndicat des Jeunes Agriculteurs), défend la position du groupe Renew en disant que « *lors de la vente/transmission des exploitations agricoles/usines, le prix des terres en "bonne santé" vont in fine augmenter. Or, un nouveau/ancien propriétaire n'a pas forcément le choix de la localisation géographique des parcelles concernées* » (Vaucelle, 2024).

Résultat du scrutin ENVI

Les rapports de force de cette commission ont fait apparaître de nouvelles coalitions. En effet, les groupes GUE-NGL/S&D/Greens-EFA/Renew ont voté la majorité des amendements de compromis ensemble (articles 1-9, 12-23 et annexes I, II, V, VI, VII). D'un autre côté, il est important de mentionner que Renew s'est allié aux partis PPE et ECR pour des amendements de compromis portant sur les articles de « gestion durable des sols » et « principes d'atténuation de l'artificialisation des terres » (articles 10, 10a, 11 et annexes III et IV).

En date du 11 mars 2024, le vote final de la commission ENVI sur la proposition de directive a collecté 42 voix POUR et 26 voix CONTRE avec 14 ABST.

BRUXELLES ET SES INFLUENCEURS

Plaidoyer vs lobbying

Dans la capitale belge, en toute légalité, les réseaux et activités d'influence agissent, constitués de deux catégories d'acteurs :

- les acteurs du plaidoyer, qui déploient des actions d'intérêt collectif et grand public, en influençant les lieux de pouvoir et les décideurs publics à l'aide de multiples leviers (expertise, média, mobilisation citoyenne). Ceci dans le but d'obtenir des changements durables marqués dans les politiques et cadres institutionnels, qui auront un impact direct sur la vie des personnes et les causes défendues ;
- les acteurs du lobbying, qui défendent des intérêts privés dans des négociations plus informelles et discrètes. L'activité de lobbying encadré contribue à éclairer les décideurs publics pour qu'ils puissent prendre des décisions en conscience sur les sujets. Aucun

acteur institutionnel ne peut être spécialiste de l'ensemble de l'agenda politique. En revanche, un lobbying non régulé peut entraîner rapidement des abus et des dérives vers de la corruption, pour des intérêts représentant une minorité.

Réunions des « stakeholders »

Selon le registre de transparence mis à disposition par la CE pour répertorier les activités des organisations cherchant à influencer les processus législatifs, différents rapports de force peuvent être mis en évidence selon les acteurs : par les équivalents temps plein (ETP) et par le budget annuel alloué à l'activité d'influence. Cette activité est publiée par les groupes d'intérêts de façon déclarative. Par exemple, le collectif de la Via Campesina mobilise trois ETP pour un budget de 150 000 €/an alors que la COPA-COGECA mobilise dix-huit ETP pour un budget de 1,25 million d'€/an.

Pour la Via Campesina, c'est une fierté et une visibilité de pouvoir exprimer son modèle de pensée lors des concertations des parties prenantes. Eliaz Moreau, chargé de mission plaider pour ce mouvement international expose une ambition d'avenir : « *L'idéal, ça serait une vision d'une Europe basée sur la souveraineté alimentaire qui n'aurait pas besoin du complexe des grands patrons, qui se fonde sur l'argent et la spéculation financière* » (Moreau, 2024).

Lors de ces concertations, formelles ou informelles, les entreprises agroalimentaires ont également été interrogées. Jessica Faure, chargée d'affaires publiques pour la multinationale Danone, se soucie « *de la qualité des sols pour la production en quantité et en qualité des fourrages qui serviront à l'alimentation des vaches laitières* » (Faure, 2024). Lors d'une table ronde avec le rapporteur Hojsík, Danone a notamment proposé de mobiliser la Banque européenne d'investissement pour accompagner financièrement les agriculteurs dans les pratiques de gestion durable des sols ; proposition qui a été adoptée par le PE. Pour le reste, c'est Food Drink Europe, confédération de l'industrie alimentaire, et One Planet Business for Biodiversity, coalition d'entreprises en faveur de la biodiversité, représentant Danone, qui ont été davantage impliqués dans ces négociations.

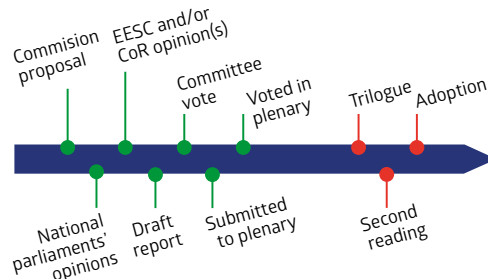
Caroline Heinzl, chargée de mission pour les sols chez European Environmental Bureau, trouve

« *incompréhensible que la commission AGRI ait voté en faveur d'un non-management durable des sols qui est pourtant essentiel pour aboutir à des sols sains en Europe, pour supporter la transition vers des pratiques techniques agroécologiques et pour protéger les conditions de vie des agriculteurs* » (Heinzl, 2024).

AU FIL DES MANDATS

Le vote en première lecture en séance plénière au PE a eu lieu le mercredi 10 avril 2024. L'annexe III sur les pratiques agricoles durables est sortie grande absente de ce scrutin. Les discussions du trilogue sont en cours entre les trois institutions européennes (Figure 3). Le mandat de négociation du Conseil de l'UE commencera sous présidence belge et se prolongera sous la présidence hongroise.

FIGURE 3. CHRONOLOGIE DU PROCESSUS LÉGISLATIF DE LA DIRECTIVE



(Source : Halleux, 2024)

Le Conseil de l'UE, regroupant les ministres des vingt-sept États-membres, votera son orientation le 17 juin 2024. Le vote en deuxième lecture en séance plénière au PE se déroulera au prochain mandat, soit à l'automne 2024. Les forces en présence auront changé. Qu'en sera-t-il des nouveaux positionnements et coalitions ?

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (2023). *Agriculture et alimentation*. <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/agriculture/overview>

Cirad (2021). *Pesticides : Une consommation mondiale en hausse malgré 60 ans de protection intégrée des cultures*. Cirad. <https://www.cirad.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/2021/pesticides-une-consommation-mondiale-en-hausse>

Graillot, A. (2024). *Sondage : 91 % des Français soutiennent le mouvement des agriculteurs*. Public Sénat. <https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/sondage-91-des-francais-soutiennent-le-mouvement-des-agriculteurs>

Halleux, V. (2024). *Soil monitoring and resilience*. Parlement européen. [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_ATA\(2024\)760402](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_ATA(2024)760402)

Hoang, M. (2022). *Où en est l'Europe dans sa transition écologique ? Résumé sur le Green Deal : vers la décarbonation et la préservation de l'environnement*. <https://www.traace.co/post/european-green-deal>

Léhé, C. (2024, 17 janvier). « Ce sont les agriculteurs qui sauveront l'agriculture ». Nouvel appel au blocage d'une autoroute. *France 3 Occitanie*. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/ce-sont-les-agriculteurs-qui-sauveront-l-agriculture-nouvel-appel-au-blocage-d-une-autoroute-2907914.html>

Toute l'Europe (2024). *Les députés européens : répartition par pays et par groupe politique*. Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/institutions/les-deputés-europeens-repartition-par-pays-et-par-groupe-politique/>

Entretiens

Barbero M., chef d'unité DG ENVI, Commission européenne, entretien le 22/03/2024 en visioconférence.

Dufay S., assistante parlementaire de Anne Sander, Parlement européen, entretien le 13/03/2024 en visioconférence.

Faure J., responsable « affaires publiques européennes », Danone, entretien le 29/02/2024 en visioconférence.

Heinzel C., chargée de mission « politique des sols », EEB, entretien le 14/03/2024 en visioconférence.

Moreau E., chargé de mission politique foncière, Via Campesina, entretien le 29/02/2024 en visioconférence.

Vaucelle A., assistant parlementaire de Jérémie Decerle, Parlement européen, entretien le 05/02/2024 en visioconférence.